

Jacques Sturm et la ville de Strasbourg: Religion et politique au XVI^e siècle

Marc LIENHARD
Université de Strasbourg

Le Strasbourgeois Jacques Sturm (1489-1553) fut l'un des hommes politiques les plus remarquables de son temps. Pendant plusieurs décennies, c'est lui qui a déterminé la politique extérieure de la ville de Strasbourg. En même temps, il a joué un rôle actif dans la création et dans la vie de la Haute École, créée par la ville en 1538, et dont l'animateur principal fut, de 1538 à 1581, un autre Sturm, sans parenté avec Jacques: Jean Sturm, bien connu lui aussi, à cause des étroites relations qu'il a entretenues avec les protestants français.

Strasbourg au XVI^e siècle¹

Strasbourg est, à cette époque, une ville de quelque 22 000 habitants. Son autorité s'étend à 25 villages de la plaine d'Alsace environnante. Au XIII^e siècle, la ville s'était émancipée par rapport à l'autorité de l'évêque. Par la suite, un équilibre avait été trouvé entre le patriciat, d'abord dominant, et les autres couches de la société. La dernière révision de la Constitution avait eu lieu en 1482. Rappelons brièvement comment fonctionnait l'autorité civile.

À la tête de la ville se trouve l'*ammeister*, sorte de maire qui, membre d'une des vingt tribus (ou corporations), change chaque année suivant une rotation quinquennale. À ses côtés, le *stettmeister*, un noble, remplit une fonction plutôt honorifique et change chaque trimestre. Un Sénat (*Großer Rat*) composé de dix patriciens (dont quatre *stettmeister*) et de vingt membres des tribus, mis en place pour une durée de deux ans, exerce le pouvoir de manière collégiale. Pour des décisions importantes, comme la suppression de la messe en 1529, on consulte l'assemblée des trois-cents échevins représentant les tribus. En fait, le vrai cœur du régime se trouve dans deux Conseils: Le Conseil des XV et le Conseil des XIII. Le premier s'occupe des affaires intérieures, le second des affaires étrangères. Ils sont composés pour deux tiers de membres des tribus et pour un tiers de patriciens choisis dans les rangs des sénateurs et cooptés à

1. Georges LIVET – Francis RAPP (éd.), *Histoire de Strasbourg des origines à nos jours*, t. II: *Strasbourg, des grandes invasions au XVI^e siècle*, Strasbourg, 1981.

vie. Ces deux Conseils se réunissent deux fois par semaine à part, et à raison de trois séances par semaine ensemble avec les membres du Sénat. Au-delà de ces distinctions et d'un exercice du pouvoir pas toujours faciles à cerner, les historiens emploient le terme de « Magistrat » pour désigner les rouages du pouvoir politique dans la ville.

Jacques Sturm a rempli à plusieurs reprises les fonctions de *stettmeister*. Mais le plus important fut son accession, dans les années vingt, aux Conseils des XV et des XIII.

Rappelons qu'au début du XVI^e siècle, Strasbourg, située aux limites occidentales de l'Empire romain germanique, est une des villes les plus importantes du Rhin supérieur. Elle doit sa position prépondérante dans la plaine du Rhin à ses activités commerciales et au développement de l'imprimerie ; mais dans la seconde moitié du siècle, la puissance de Strasbourg, comme celle d'autres villes, va diminuer, fragilisée par le développement des grands États territoriaux ou nationaux.

Malgré toute la diversité sociale, on peut constater à Strasbourg, comme en d'autres villes d'Empire, une mentalité générale qui met au premier plan le bien commun de la cité, si bien que des historiens tels Berndt Moeller² et Thomas Brady³ ont pu parler d'une « sacralisation de la communauté » (*Sakraler Kommunalismus*). Les bourgeois sont conscients de leurs responsabilités, à savoir honorer Dieu et s'investir pour le bien commun. Et l'Église est censée y contribuer. Lorsqu'elle ne le fait pas, ou de manière insuffisante, c'est le Conseil de la ville qui intervient, comme le jour où il engage le célèbre prédicateur Johann Geiler⁴, et plus tard, lorsque les autorités de la ville optent pour l'introduction de la Réformation. Cette orientation fondamentale pour le bien de la ville qui, du moins en principe, met ce bien commun au-dessus des intérêts particuliers, constitue l'un des principes politiques d'un homme tel que Jacques Sturm.

Mais Strasbourg n'est pas seule au monde. En fait, la ville représente une puissance plutôt marginale. Elle est tributaire d'autres puissances, d'autres villes de la région du Rhin supérieur, ou de puissances territoriales telles que le Palatinat ou le royaume de France ; ce dernier n'est pas très éloigné mais constitue néanmoins une menace. En dernière instance, la ville dépend de l'empereur. Strasbourg est une ville libre. Sa relation directe à l'empereur doit la protéger des appétits des princes territoriaux. La ville a le droit d'accueillir des étrangers : c'est le privilège de la « libre circulation ». Elle n'a pas d'obligation

2. Berndt MOELLER, *Reichsstadt und Reformation*, Berlin, 1987³.

3. Thomas BRADY JR., *Zwischen Gott und Mammon. Protestantische Politik und deutsche Reformation*, Berlin, 1996.

4. Léon DACHEUX, *Un réformateur catholique à la fin du XV^e siècle : Jean Geiler de Kayzersberg, étude sur sa vie et son temps*, Paris-Strasbourg, 1876 ; Francis RAPP, « Préréforme et Humanisme. Strasbourg et l'Empire (1482-1520) », in : *Histoire de Strasbourg* (réf. n. 1).

d'allégeance à l'égard de l'empereur, mais elle est cependant tenue de participer aux frais de guerre dans le cadre de l'Empire.

Qu'en est-il de ce lien direct et libre à l'empereur au moment de la division confessionnelle? Telle est l'une des principales questions auxquelles est confronté Jacques Sturm.

Origine et formation de Jacques Sturm

Il n'est pas possible de présenter ici une biographie détaillée de Sturm⁵. Mais quelques repères sont nécessaires si l'on veut comprendre sa vision du rapport entre religion et politique. Son intérêt pour la religion et la politique est quasiment de famille⁶. Son grand-oncle Peter Schott, imprégné d'humanisme, était chanoine du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune; un oncle était bénédictin, une autre parente bénédictine. Un oncle, Otmar Sturm, fut dix-neuf fois *stettmeister* de la ville entre 1484 et 1512. Du côté maternel, l'arrière-grand-père Peter Schott, mort en 1504, fut pendant de longues années un *ammeister* très influent. Pour eux tous, Église et ville, religion et humanisme étaient intimement liés⁷.

Le clerc et humaniste Jacques Wimpheling⁸, qui a accompagné et conseillé Jacques Sturm pendant plusieurs années, souhaitait faire de lui un clerc. C'est

5. Principales sources: Hans VIRK – Otto WINKELMANN – Harry GERBER – Walter FRIEDENSBURG (éd.), *Politische Correspondenz der Stadt Straßburg im Zeitalter der Reformation* [= PC], 5 volumes, Strasbourg, 1882-1899, Heidelberg, 1928-1933 (*Urkunden und Akten der Stadt Straßburg*, II. Abteilung); Manfred KREBS – Hans-Georg ROTT (éd.), *Quellen zur Geschichte der Täufer VII-VIII, Elsass*, I. u. II. Teil, *Stadt Straßburg 1522-1535*, Gütersloh, 1959, 1960; Marc LIENHARD – Stephen F. NELSON – Hans-Georg ROTT (éd.), *Quellen zur Geschichte der Täufer XV-XVI, Elsass*, III. u. IV. Teil, *Stadt Straßburg 1536-1552*, Gütersloh, 1986, 1988.

Études: Hermann BAUMGARTEN, *Jakob Sturm*, Strasbourg, 1876; Otto WINKELMANN, « Jakob Sturm », in: *ADB* 37 (1894), p. 5-20; Georges LIVET, « Jacques Sturm, stettmeister de Strasbourg, formation et idées politiques (1489-1532) », in: Georges LIVET – Francis RAPP, *Strasbourg au cœur religieux du XVI^e siècle*, Strasbourg, 1977, p. 207-241; Jean ROTT, « Jacques Sturm, scolarque de la Haute-Ecole (Gymnase) de la ville de Strasbourg, 1526-1553 », *ibid.* p. 243-251; Jean-Daniel PARISET, « L'activité de Jacques Sturm, stettmeister de Strasbourg de 1532-1553 », *ibid.* p. 253-266; Thomas BRADY Jr., *Ruling Class, Regime and Reformation at Strasbourg 1520-1555*, Leiden, 1978 (SMRT XXII); Id., *Protestant Politics: Jacob Sturm (1489-1553) and the German Reformation*, New Jersey, 1995; Id., *Zwischen Gott und Mammon* (réf. n. 3); Marc LIENHARD, « Jakob Sturm », in: Martin GRESCHAT (éd.), *Gestalten der Kirchengeschichte*, t. 57: *Die Reformationszeit I*, Stuttgart, 1981, p. 289-308, reprint in: Marc LIENHARD, *Un temps, une ville, une Réforme. La Réformation à Strasbourg*, Aldershot, 1990 (Collected Studies 319); Thomas BRADY Jr., Sturm Jacob, in: *Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne* n° 36 (2000), p. 3817-3819.

6. Th. BRADY, *Zwischen Gott und Mammon* (réf. n. 3), p. 83-84.

7. *Ibid.*, p. 84-85.

8. Joseph KNEPPER, *Jakob Wimpheling (1450-1528). Sein Leben und seine Werke*, Fribourg en Brisgau, 1902, reprint 1965.

grâce à lui que Jacques Sturm est allé étudier à Heidelberg pendant trois ans, puis, à partir de 1504, à Fribourg. Dans cette dernière université il étudia la théologie et non le droit comme on aurait pu s'y attendre. Plus tard, ses connaissances bibliques seront remarquées. Mais en 1522, il émet des critiques sur la formation qu'il a reçue : la rhétorique était enseignée uniquement à partir d'auteurs antiques, seuls les théologiens scolastiques étaient traités dans les cours, l'Ancien et le Nouveau Testament étaient négligés. À Fribourg, Sturm fut investi des ordres mineurs.

Après son retour à Strasbourg, Sturm devient un membre actif d'une sodalilé humaniste, celle qui en 1514 accueillit Érasme de Rotterdam. La rencontre avec Érasme et la lecture de ses écrits conduisirent Sturm à dépasser les conceptions un peu étroites, moralistes et éclectiques de Wimpfeling. À présent, l'humanisme se profilait clairement comme un retour à la littérature antique, à la Bible, aux Pères de l'Église, en promouvant des réformes pédagogiques et l'apprentissage des langues anciennes.

Il semble qu'autour des années 1520, Sturm ait lu des écrits de Luther et des pamphlets d'orientation luthérienne, mais l'on ne sait rien de précis à ce sujet. Des années plus tard, il dira à Eck qu'il avait lu les écrits de l'un et des autres, et qu'il était arrivé à la conclusion que Luther avait raison.

Après que, en tant que clerc, il eut été actif au service du prévôt du chapitre de la cathédrale de Strasbourg et eut demandé en vain une prébende ecclésiastique, il se tourne vers la politique et se fait élire à la fin de l'année 1523 dans le Conseil de la ville. En l'espace de quelques années, le patricien devient le dirigeant politique de la ville. Bien au-delà de Strasbourg, il a joué un rôle décisif dans la politique au niveau de l'Empire.

Sturm et le mouvement évangélique

Au début des années 1520, le mouvement évangélique s'implante à Strasbourg⁹. Le message de Luther se répand grâce aux prédications du pasteur

9. Adolf BAUM, *Magistrat und Reformation in Straßburg bis 1529*, Strasbourg, 1887 ; Johann ADAM, *Evangelische Kirchengeschichte der Stadt Strassburg bis zur Französischen Revolution*, Strasbourg, 1922 ; Myriam USHER-CHRISMAN, *Strasbourg and the Reform. A study of change*, New Haven-Londres, 1967 ; Lorna Jane ABREY, *The People's Reformation, Magistrates, Clergy and Commons in Strasbourg 1500-1598*, Ithaca-New York, 1985 ; Georges LIVET – Francis RAPP (éd.), *Strasbourg au cœur religieux du XVI^e siècle* (réf. n. 5) ; M. LIENHARD, « La Réforme à Strasbourg », in : *Histoire de Strasbourg* (réf. n. 1), p. 365-540 ; ID., *Un temps, une ville, une Réforme* (réf. n. 5).

de la cathédrale Matthieu Zell¹⁰ et de quelques autres¹¹ moins connus, et grâce aux écrits de Luther et aux tracts d'orientation luthérienne. En 1524, on procède aux premiers changements dans les célébrations cultuelles¹². Des clercs se marient. Plusieurs Strasbourgeois proches de Sturm adhèrent au mouvement évangélique. Au plus tard en 1524, la majorité des membres du Conseil de la ville se trouve du côté de ceux qui désirent des changements dans la religion et dans l'Église.

L'introduction de la Réformation et les réformes effectuées ont une forte implication politique, tellement la symbiose est étroite entre religion et ville, entre institutions et piété. Mais il n'est pas possible d'éviter les tensions, quand les prédicateurs de tendance évangélique annoncent une nouvelle doctrine et introduisent des réformes, que leur message est reçu par de nombreux Strasbourgeois, alors que d'autres, telle la majorité des clercs et une partie du Conseil, entrent en résistance.

Cinq questions à forte implication politique se posent à Strasbourg entre 1520 et 1530. Elles déterminent largement l'action de Sturm.

- Sur quelles bases les réformes doivent-elles être introduites dans la ville?
- Dans quelle mesure les changements sont-ils compatibles avec les lois d'Empire et avec la condamnation de Luther à Worms?
- Qui doit décider à Strasbourg des réformes à introduire?
- Qu'advient-il des formes traditionnelles de la religion, qui ont encore de nombreux adeptes à Strasbourg dans les premières années?
- Comment se comporter à l'égard des mouvements qui veulent des réformes plus radicales que celle de Luther?

Dans la perspective de Sturm, la base des changements est en premier lieu la Bible. À son avis, Luther a interprété la Bible de manière correcte et a proposé des changements fondés sur la Bible. Sturm considère en outre que le mouvement évangélique favorise la piété, qui est fondamentale pour la cohabitation des humains. Enfin, la fermeture des couvents et l'intégration

10. M. LIENHARD, «La percée du mouvement évangélique. Le rôle et la figure de Matthieu Zell (1477-1548)», in: *Strasbourg au cœur religieux du XVI^e siècle* (réf. n. 5), p. 85-98; Michel WEYER, *L'Apologie chrétienne du réformateur strasbourgeois Matthieu Zell* (Christliche Verantwortung), 1523, (thèse dact.), Université de Strasbourg, 1981; Id., «Zell Mathias/Matthieu», in: *Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne* n° 41 (2003), p. 4352-4358.

11. M. LIENHARD – J. ROTT, «Die Anfänge der evangelischen Predigt in Straßburg und ihr erstes Manifest: Der Aufruf des Karmeliterlesemeisters Tilman von Lyn (Anfang 1522)», in: Marjin DE KROON – Friedhelm KRÜGER (éd.), *Bucer und seine Zeit*, Wiesbaden, 1976 (VIEG 80), p. 54-73.

12. René BORNERT, *La Réforme Protestante du Culte à Strasbourg au XVI^e siècle (1523-1598)*, Leiden, 1981 (SMRT 28).

des clercs dans la société de la ville servent le bien commun et favorisent la prospérité de la ville. On met fin, de cette manière, à l'indépendance des institutions ecclésiastiques et à la vie dépravée de certains clercs.

En ce qui concerne le fondement juridique – c'est-à-dire, après les décisions de l'édit de Worms, la légitimité des réformes –, Sturm peut se référer à la première diète de Spire de 1526, qui a accordé aux états de l'Empire une certaine liberté d'action : chacun doit se comporter de telle manière qu'il peut répondre de ses actions devant Dieu et devant l'empereur. Ce n'est que la deuxième diète de Spire en 1529 qui condamne la Réformation et les réformes.

Une autre question litigieuse concerne l'exercice du pouvoir à Strasbourg, y compris pour les questions ecclésiastiques. Dans les premières années, tout se passe de manière peu contrôlée : les prédicateurs d'orientation évangélique prêchent et mobilisent le peuple ; plusieurs paroisses strasbourgeoises chassent leurs prêtres et en engagent d'autres de leur propre autorité. Des femmes quelque peu excitées menacent de chasser les prêtres de la cathédrale pendant la messe avec leurs fuseaux. S'y ajoute la guerre des Paysans, que Sturm vit de près en Souabe supérieure, où ses essais de réconciliation échouent, puis encore dans la région d'Offenburg¹³. Les insurgés, comme les évangéliques à Strasbourg, se réfèrent au droit divin et au bien commun, et trouvent parfois des soutiens dans les villes. De ces années chaotiques, le patricien Sturm tire la leçon que les décisions concernant la religion et ses institutions ne doivent être prises ni par les prédicateurs, ni par le peuple, ni par les instances d'Empire trop faibles, mais bien par les autorités de la ville.

Enfin se pose la question de savoir si un pluralisme religieux est possible sous le contrôle des autorités civiles. Il semble que Sturm ait envisagé un moment cette option « moderne ». Lorsque les partisans du mouvement évangélique exigent dès 1525 la suppression de la messe, Sturm résiste, comme on peut le lire dans un mémorandum de 1525 : « Des deux côtés, ce sont des chrétiens, nom de Dieu ! »¹⁴ Ainsi donc, la messe et certains autres rites doivent être tolérés à Strasbourg, du moins pendant quelque temps. Sturm est toujours du même avis en 1529 lorsqu'il plaide, contre la majorité des corporations, pour le maintien de la messe, du moins provisoirement¹⁵. Il est certain que pour lui et pour sa vision de la politique extérieure, la suppression de la messe serait un obstacle majeur à une entente avec l'empereur et les territoires opposés à la Réformation, comme cela s'avérera à Spire en 1529 et en d'autres occasions.

13. Th. BRADY, *Zwischen Gott und Mammon* (réf. n. 3), p. 108-113.

14. Th. BRADY, « „Sind also zu beiden theilen Christen, des Gott erbarm.“ Le mémoire de Jacques Sturm sur le culte public à Strasbourg (août 1525) » in : Marjin DE KROON – Marc LIENHARD (éd.), *Horizons européens de la Réforme en Alsace / Das Elsaß und die Reformation des 16. Jahrhunderts* : Mélanges offerts à Jean Rott pour son 65^e anniversaire, Strasbourg, 1980 (Société Savante d'Alsace et des Régions de l'Est, coll. « Grandes Publications » XVII).

15. J. ADAM, *Kirchengeschichte* (réf. n. 9), p. 142.

Très tôt apparaissent à Strasbourg des représentants de l'« aile gauche » de la Réformation, tels Carlstadt, Sattler et d'autres. Ils revendiquent des mesures de réformes radicales et constituent un problème majeur pour les autorités de la ville.

Aspects de politique extérieure

La tension à laquelle Sturm se voit confronté se manifeste au plus tard à Spire en 1529. Il est déchiré entre la pression venant d'en bas – une grande partie de la population strasbourgeoise, la majorité des échevins – et la pression venant d'en haut, c'est-à-dire l'empereur et ses représentants. « Le Christ se retrouve entre les mains de Caïphe et de Pilate »¹⁶, écrit Sturm dans une lettre envoyée à Strasbourg. Le danger d'une répression de la Réformation par des moyens militaires n'est pas à exclure. Pour Sturm, la nécessité d'une alliance est donc à envisager, pour défendre le cas échéant par la force les acquis de la Réformation. Quels sont les alliés possibles pour Strasbourg ? Traditionnellement, un front commun des villes d'Empire existe, et elles ont souvent dû défendre leurs droits lors des diètes d'Empire, en particulier face aux princes territoriaux. Or cette fois-ci, il ne s'agit pas de droits politiques ou économiques, mais de la défense de la confession évangélique. Conscient des enjeux, Sturm recherche des solutions.

Après le colloque de Marbourg, une alliance évangélique s'est formée entre les Suisses, Strasbourg et Philippe de Hesse, à laquelle se rangent aussi les princes électeurs de Saxe successifs et les villes de Nuremberg et d'Ulm. Mais cette alliance ne parvient pas à trouver de solution durable et reste provisoire. Une alliance avec les villes d'Empire telle qu'elle était d'usage autrefois dans des situations différentes n'est d'aucun secours. Face à l'empereur, les villes, même unies, sont trop faibles pour lui résister. En outre, certaines, comme Rottweil, n'ont pas adhéré au mouvement évangélique, ou hésitent, comme Nuremberg.

Y aurait-il lieu de s'allier de manière plus effective avec les villes suisses ? C'est la question que posent certains membres du Conseil de la ville de Strasbourg, surtout lorsque les tiraillements à propos de la question de la cène rendent difficile le rapprochement avec les princes allemands, en particulier avec la Saxe électorale. Dès les années précédentes, les Strasbourgeois s'étaient efforcés de se rapprocher de Zurich et de Bâle. Sur cette base, la ville conclut avec Berne, Zurich et Bâle un « Droit de conbourgeoisie chrétien », dans lequel les partenaires s'engagent à se soutenir mutuellement au cas où ils

16. PC t. I, p. 321, n° 559 ; Th. BRADY, *Zwischen Gott und Mammon*, cf. note 3.

seraient attaqués pour des raisons de foi¹⁷. Mais Sturm est peu convaincu de l'efficacité de cette solution. Il a pu constater à Berne et à Bâle combien les villes sont divisées en leur sein pour les questions religieuses¹⁸. Il se méfie aussi de la pression populaire, à ses yeux illégitime, pour ce qui est des décisions à prendre. C'est pourquoi il s'adresse à des princes évangéliques allemands tels que Philippe de Hesse et Jean de Saxe.

À l'initiative du prince électeur de Saxe, et pour fonder une alliance politique, une sorte de confession de foi comprenant dix-sept articles, connue sous le nom d'*Articles de Schwabach*, voit le jour en octobre 1529. Elle est très marquée par les conceptions de Luther. Les Strasbourgeois la refusent, ce qui entraîne leur marginalisation lors de la diète d'Augsbourg, en particulier à cause des différences de vue sur la cène. En collaboration avec Constance, Lindau et Memmingen, ils présentent alors une confession propre, la Confession Tétrapolitaine¹⁹. Sur ce, Sturm doit essayer de sévères accusations d'hérésie, auxquelles il répond avec dignité.

Le problème des différences concernant la doctrine de la cène est toujours aigu lorsque la Ligue de Smalkalde se forme en 1531/1532²⁰. Sturm et les Strasbourgeois, eux aussi, se rendent à Smalkalde à la fin de l'année 1531. Sturm cherche à adhérer à la Ligue. Dans une lettre du 2 février 1532, adressée au landgrave de Hesse, on peut lire comment Sturm voit les différences théologiques :

Il me semble que si l'on avait vraiment l'envie et la volonté de s'entendre, et de l'amour, il suffirait pour commencer de reconnaître que le corps et le sang du Christ sont vraiment présents dans la cène, vraiment donnés, mangés et bus; pour le reste, à savoir si la bouche corporelle, ou si l'incroyant ou l'impie le mangent et le boivent, on pourrait trouver une solution avec le temps, et peut-être meilleure que ce que nous pouvons imaginer maintenant²¹.

Un an plus tard, il écrit depuis Schweinfurt à Kniebs que le chancelier Johann Brück a dit: «On enseigne chez nous la vraie présence et la vraie absorption du corps et du sang du Christ dans la cène, et que chacun doit

17. J. ADAM, *Kirchengeschichte* (réf. n. 9), p. 166; Th. BRADY, *Zwischen Gott und Mammon* (réf. n. 3), p. 132-133.

18. Th. Brady, *Zwischen Gott und Mammon* (réf. n. 3), p. 126-128.

19. Voir le texte dans Robert STUPPERICH (éd.), *Bucers Deutsche Schriften*, t. III, Gütersloh, 1969, p. 13-185, et Marc LIENHARD, «Bucer et la Tétrapolitaine», *BSHPP* 126 (1980), p. 270-285.

20. Ekkehardt FABIAN, *Die Entstehung des Schmalkaldischen Bundes und seiner Verfassung 1524/29-1531/35*, Tübingen, 1962²; Gabriele HAUG-MORITZ, *Der Schmalkaldische Bund 1530-1541/42*, Leinfelden-Echterdingen 2002 (Schriften zur süddeutschen Landeskunde 44); *TRE* 30, Berlin/New York 1999, p. 221-228.

21. PC t. II, p. 7, n° 10.

veiller avec zèle à le recevoir dignement; le reste, ce qui donne lieu à des mésententes, il vaut mieux le laisser de côté»²².

Sturm et les autres représentants des villes d'Allemagne du sud réussissent à dissiper les réserves des représentants luthériens. Les villes sont en mesure d'accepter la Confession d'Augsbourg²³ comme fondement de la Ligue. Mais, selon un témoignage ultérieur de Jean Sturm, Jacques Sturm n'aurait plus participé à la cène pendant des années, par dégoût de ces disputes autour de la cène.

Cette Ligue se maintient pendant quinze ans malgré toutes sortes de difficultés, liées en particulier au déséquilibre entre les villes et les princes territoriaux, ou encore aux revendications de pouvoir ou de possession des princes. Pour ce qui est des finances, les villes ont souvent été désignées de «vaches à lait des princes»²⁴.

Pour Sturm, les buts de la Ligue de Smalkalde sont clairs: elle doit permettre de maintenir, mais aussi de répandre la foi évangélique, malgré les différences doctrinales entre ses membres, que Sturm considère d'ailleurs comme des formulations byzantines²⁵. En dehors de cet engagement pour la communauté religieuse, Sturm ne voit pas de sens à la Ligue. Cependant cette Ligue doit réaliser une réelle union, aussi au niveau des structures. Sturm rêve même de «transformer la Ligue de Smalkalde en une corporation de type étatique»²⁶. La Ligue doit aussi être un lieu de vigilance face à l'empereur, et le droit de résistance devient très vite un sujet sensible²⁷.

Quelle doit être l'attitude des membres de la Ligue? Sturm ne cesse de prôner la confiance réciproque pour maintenir l'unité dans la Ligue. Il critique le particularisme des membres qui ne pensent qu'à leurs propres intérêts et non au but commun et aux valeurs religieuses qui les ont réunis. Ainsi il écrit le 28 mai 1544 au Conseil XIII de Strasbourg, en charge de la politique étrangère:

Nous sommes beaucoup plus attentifs aux choses temporelles qu'aux choses éternelles; chacun a ses préoccupations particulières; il les met en balance, et lorsqu'il obtient ce qu'il veut ou espère l'obtenir, il ne s'occupe plus des choses éternelles. Il est vrai que Dieu a voulu que dans ce dernier domaine on ne peut guère intervenir²⁸.

22. PC t. II, p. 115, n° 139.

23. J. ADAM, *Kirchengeschichte* (réf. n. 9), p. 233.

24. Th. BRADY, *Zwischen Gott und Mammon* (réf. n. 3), p. 163.

25. Johannes FICKER, «Jakob Sturms Entwurf zur Straßburger reformatorischen Verantwortung für den Augsburger Reichstag 1530», in: *Elsaß-Lothringisches Jahrbuch* 19 (1941), p. 149-158 (citation p. 152).

26. Th. BRADY, *Zwischen Gott und Mammon* (réf. n. 3), p. 164.

27. Heinz SCHEIBLE (éd.), *Das Widerstandsrecht als Problem der deutschen Protestanten 1523-1546*, Gütersloh, 1969 (TKTG 10).

28. PC t. III, p. 510, n° 478.

Le politicien strasbourgeois n'a cessé de mettre sur le tapis deux questions :

- Est-ce que telle décision était conforme au droit ou non ? Le politique ne pouvait pas se contenter d'exercer le pouvoir !
- Comment gérer la guerre et la paix ?

Si le droit n'est pas respecté, il n'existe pas non plus un droit à la réformation, affirme Sturm. Martin Bucer estime que Sturm craint davantage le non-droit que la violence²⁹ ; mais il critique aussi l'attachement de Sturm au droit romain. L'insistance de Sturm sur le droit est particulièrement manifeste dans les décisions pour la guerre ou la paix. En théorie, Sturm est contre toute guerre offensive, contrairement à Zwingli par exemple, qui considère la guerre comme légitime pour établir le libre choix religieux dans les territoires catholiques de Suisse³⁰. Pour Sturm, la Ligue de Smalkalde n'est qu'une union défensive. Ainsi il écrit au landgrave de Hesse le 3 décembre 1538 :

En général, celui qui commence une guerre est moins bien vu par l'homme du commun, à cause des dommages incontournables qu'elle entraîne, que celui qui ne fait que se défendre dans la détresse. Et la bienveillance de l'homme du commun, ce n'est pas rien, surtout dans cette affaire. Alors nous ne sommes pas aussi sûrs de nous face à Dieu et à notre conscience, si nous engageons une guerre, par peur humaine ou par méfiance, que si nous sommes conciliants, et ne faisons la guerre que pour nous défendre contre une attaque de l'adversaire³¹.

Pour surmonter la division confessionnelle, Sturm ne cesse de prôner des dialogues religieux, qui ont effectivement lieu au début des années 1540. Les guerres offensives que la Ligue de Smalkalde a menées l'affectent beaucoup. S'il a finalement pu, après de longues hésitations et conseillé par le juriste strasbourgeois Frosch, approuver la reconquête du Wurtemberg par le duc Ulrich avec l'aide de la Ligue de Smalkalde³², son argumentation est un peu douteuse : Sturm ne se contente pas de dire que le duc Ulrich retrouve ainsi sa possession légitime, il met aussi dans la balance que le Wurtemberg deviendra un important bastion protestant dans le sud de l'Empire.

Les guerres en Allemagne du nord sont encore plus difficiles pour Sturm. Il a accepté l'idée d'un soutien militaire en faveur du duché de Jülich-Cleve pour introduire la Réformation, de même que dans le duché de Geldern, mais il n'a pas vu les dangers liés à cette action³³. De même il a d'abord approuvé

29. OTTO WINKELMANN, « Jakob Sturm », in : *ADB* 37 (1894), p. 15.

30. M. LIENHARD, « Guerre et Paix dans les écrits de Zwingli et de Luther », in : Christopher OCKER et al., *Politics and Reformation: Histories and Reformations*, Essays in Honor of Thomas Brady Jr., Leiden-Boston, 2007, t. II, p. 217-240, en particulier p. 232ss.

31. La citation se trouve dans Hermann BAUMGARTEN (réf. n. 5), p. 16.

32. PC t. II, p. 215-217, n° 233.

33. Th. BRADY, *Zwischen Gott und Mammon*, cf. note 3, p. 210-213.

l'agression contre le duc de Brunswick (1542), tout en la regrettant plus tard et en demandant que le duc soit réinvesti, ou que le duché soit mis sous séquestre et placé sous l'autorité directe de l'empereur. Tout cela entraîne des conflits majeurs avec le landgrave Philippe de Hesse³⁴.

Le Conseil de la ville et l'Église à Strasbourg dans les années 1530

Sur l'insistance des prédicateurs, le peuple a forcé la suppression de la messe, de manière directe ou par l'intermédiaire d'une décision des échevins. Sturm et le Conseil de la ville ont quelque raison de se poser la question de savoir si d'autres domaines vont être traités de la même manière, et si le gouvernement par un Conseil de ville élu tel qu'il est à la tête de la ville va être remplacé par une démocratie directe, voire une théocratie, de sorte que les prédicateurs auront le pouvoir, édicteront des lois et créeront de nouvelles institutions.

La division de la ville n'a pas disparu avec la suppression de la messe. D'une part, la minorité catholique n'a pas abandonné la résistance³⁵. D'autre part, les années 1528-1530 voient apparaître dans la ville un nombre croissant de dissidents ou d'anabaptistes³⁶ : Frères Suisses, apocalyptiques, spiritualistes, épicuriens³⁷. Les uns déniaient à l'autorité civile le droit de se mêler des affaires ecclésiastiques et refusent le serment et le service armé ; les autres appellent à la guerre sainte. Tous apportent la désunion.

Ces tensions posent la question de la doctrine, de la confession de la ville. Il ne suffit pas de rompre avec Rome et la papauté, même si cela constitue un pas d'envergure. Il faut maintenant clarifier les lignes ecclésiales et théologiques. C'est devenu une urgence non seulement pour la vie interne de la ville, mais aussi pour ses relations extérieures.

Et puis il y a les prédicateurs évangéliques qui ne se contentent pas d'interpréter la Bible, mais ne cessent de vouloir imposer des changements, voire mettent le Conseil devant le fait accompli. Pendant les années 1530,

34. *Ibid.*, p. 220-223.

35. *Ibid.*, p. 220-223.

36. *Quellen zur Geschichte der Täufer, Stadt Straßburg* (réf. n. 5) ; J. ADAM, *Kirchengeschichte* (réf. n. 9) ; Klaus DEPPERMAN, *Melchior Hoffman. Soziale Unruhen und apokalyptische Visionen im Zeitalter der Reformation*, Göttingen, 1979 ; M. LIENHARD, « La Réforme à Strasbourg », in : G. LIVET – F. RAPP (éd.), *Histoire de Strasbourg* (réf. n. 1), p. 523-528.

37. M. LIENHARD, « Les épicuriens à Strasbourg entre 1530 et 1550 et le problème de l'incroyance au XVI^e siècle », in : Id, *Croyants et sceptiques au XVI^e siècle. Le dossier des « épicuriens »*, Strasbourg, 1981, (Société Savante d'Alsace et des Régions de l'Est, Recherches et documents XXX, 1981), p. 17-45.

leurs préoccupations majeures concernent la discipline, et ils exigent du Conseil des mesures pour faire de Strasbourg une ville sainte³⁸.

Avec tous ces problèmes, la question est finalement de savoir ce que les autorités civiles doivent ou peuvent faire. Jusqu'où va leur pouvoir? Les sources montrent combien Sturm s'efforce de clarifier ces questions dans les années 1530, et combien son action et son attitude sont dictées par ces efforts de clarification. Essayons de donner un aperçu de ses prises de position.

L'Évangile ne change pas les autorités ni leur action. Il est certain qu'on peut créer de nouvelles réglementations et de nouvelles institutions, comme la nouvelle réglementation de l'aumône ou le tribunal matrimonial; on peut fermer des couvents, mais les institutions civiles qui se sont développées au cours des siècles ont fait leurs preuves et ne doivent pas être remises en question. Le serment d'obéissance des bourgeois ainsi que le service armé doivent être maintenus. L'annonce de l'Évangile concerne en priorité l'homme intérieur et le rend apte à l'amour et au service du bien commun.

Les autorités civiles sont en charge de la ville, de son unité, mais aussi de la gloire de Dieu. Tout ce qui suscite des conflits est à rejeter. C'est pourquoi Sturm s'oppose aux disputes publiques sur la doctrine. C'est aussi la raison pour laquelle les anabaptistes et leur doctrine sont rejetés, car ils provoquent des émeutes et menacent l'unité de la ville. Le mandement du Conseil promulgué par Sturm le 27 juillet 1527 reproche aux anabaptistes de nier toute autorité, de provoquer la désunion et de refuser de s'amender, et affirme qu'«ils s'obstinent à diviser, à porter atteinte à une vie chrétienne et unie, à s'entêter sur leurs positions dures et à n'accepter aucune directive»³⁹.

Le pouvoir du Conseil de la ville s'étend aussi à l'Église, à sa doctrine et à sa structure. Sturm tient fermement à ce que, en dernière instance, ce soit le Conseil de la ville qui détermine la doctrine qui doit être celle de Strasbourg. Dans le cadre du Synode de 1533 dirigé par Sturm, il a bien voulu permettre aux prédicateurs évangéliques de s'exprimer pour réfuter les doctrines des anabaptistes et d'autres dissidents⁴⁰. Mais c'est le Conseil qui doit prendre la décision finale. Ce dernier annonce que désormais les enfants doivent être baptisés dans les six semaines suivant leur naissance et confirme la validité de la Tétrapolitaine et des 16 Articles⁴¹. Dès 1529, Sturm avait entériné la

38. *Quellen zur Geschichte der Täufer, Elsass II. Teil*, cf. note 5, p. 473-474, n° 691; François WENDEL, *L'Église de Strasbourg. Sa constitution et son organisation 1532-1535*, Paris, 1942, p. 186ss; J. ROTT, «Le Magistrat face à l'épicurisme terre à terre des Strasbourgeois. Note sur les règlements disciplinaires municipaux de 1440 à 1559», in: M. LIENHARD (éd.), *Croyants et sceptiques* (réf. n. 37), p. 57-71.

39. *Quellen zur Geschichte der Täufer, Elsass I. Teil* (réf. n. 5), p. 122-123, n° 92; M. LIENHARD, «Les autorités civiles et les anabaptistes. Attitudes du Magistrat de Strasbourg», in: ID. (éd.), *The Origins and Characteristics of Anabaptism. Les débuts et les caractéristiques de l'anabaptisme*, The Hague, 1977 (AIHI 87), p. 196-215.

40. Th. BRADY, «Architect of persecution: Jakob Sturm and the fall of the Sects at Strasbourg», *ARG* 79 (1988), p. 262-281.

41. *Quellen zur Geschichte der Täufer* (réf. n. 5), Elsass II. Teil, p. 286, n° 518.

Tétrapolitaine et l'avait remise à l'empereur à Augsbourg. Il ne cesse d'insister, surtout lors des discussions avec les anabaptistes, sur le fait qu'il ne s'agit pas de forcer qui que ce soit à la foi, mais d'empêcher les scandales, surtout les émeutes, et donc de pallier la désunion dans la ville. Après que les dissidents ont été entendus et leurs opinions réfutées, du moins selon l'avis de Sturm, Sturm et le Conseil prennent des mesures plus dures : les meneurs sont emprisonnés et expulsés de la ville, les réunions d'anabaptistes sont interdites.

Face aux prédicateurs, Sturm expose, de manière bien luthérienne, les limites du pouvoir de l'autorité civile. Elle ne peut pas fabriquer des chrétiens, elle ne peut qu'exercer une contrainte extérieure. Elle peut et doit avant tout permettre le bien vivre ensemble. Elle ne peut atteindre l'homme intérieur. Il ne faut pas trop en attendre. « Les lois fabriquent des hypocrites »⁴². L'autorité civile ne peut pas christianiser une ville. C'est le rôle des prédicateurs. Sturm ne cesse d'admonester les prédicateurs en leur expliquant qu'ils attendent trop de la part de l'autorité, voire qu'ils attribuent davantage d'efficacité à la répression qu'à la prédication de l'Évangile.

Sturm rappelle aussi leurs limites aux prédicateurs pour ce qui est de la politique. Ils ne sont pas habilités à donner des directives politiques au Conseil, ni à lui faire des prescriptions, sauf si on leur demande leur avis d'experts en théologie. Sturm leur dit, un peu sèchement, que la situation du XVI^e siècle n'est pas celle du peuple d'Israël d'il y a 2000 ans.

Enfin, contrairement à Zwingli⁴³, Sturm ne peut envisager un droit de résistance populaire contre l'autorité. Peut-être n'est-ce pas tout à fait un hasard si, à la différence de la Confession d'Augsbourg, la « *clausula Petri* » (Actes 5, 29 : « il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ») est absente de la Tétrapolitaine.

Toutes ces perspectives reviennent sur le tapis lorsque l'issue de la guerre de Smalkalde, fatale pour les protestants, oblige aussi les Strasbourgeois à se demander comment se comporter face à l'empereur vainqueur et à choisir entre résistance et capitulation.

*L'épreuve décisive de 1546/1548*⁴⁴

Sturm reconnaît au plus tard en 1546 que les discussions théologiques ne peuvent plus rien arranger et que la revendication d'un concile libre n'aboutira

42. *Quellen zur Geschichte der Täufer* (réf. n. 5), Elsass II. Teil, p. 354, n° 577, note 2.

43. Schlussreden n° 42, Huldreich ZWINGLI. *Sämtliche Werke*, Bd. II, Leipzig, 1908, p. 342-346.

44. J. ADAM, *Kirchengeschichte* (réf. n. 9); Harry GERBER, « Jakob Sturms Anteil an den Religionsverhandlungen des Augsburger „geharnischten Reichstages“ », in : *Elsaß-Lothringisches Jahrbuch* 8 (1928), p. 166-191; Walter FRIEDENSBURG, « Der Kampf der Stadt Strassburg gegen das Augsburger Interim », *ARG*, Ergänzungsband 5 (1929), p. 115-130; Erdmann WEIHRACH, *Konfessionelle Krise und soziale Stabilität. Das Interim in Strassburg (1548-1562)*, Stuttgart, 1978; Werner BELLARDI, « Bucer und das Interim », in : M. DE KROON – M. LIENHARD, *Horizons européens de la Réforme en Alsace* (réf. n. 14), p. 267-311.

pas. La guerre semble incontournable. Il y voit un jugement de Dieu à l'égard des protestants, voire un appel au martyr. En même temps, il insiste auprès des princes en les appelant à la guerre défensive, lorsqu'il devient clair que l'empereur veut annihiler la religion qui, pour Sturm, est la vraie. Il arrive même à Sturm, par ailleurs si sobre, d'utiliser des expressions apocalyptiques. Il parle de l'Antichrist de Rome ! Strasbourg participe de manière décisive au financement de la campagne contre les puissances « opposées à Dieu ». Mais si nous ne remportons pas la victoire, dit-il, il faudra en « porter les conséquences avec toute la patience chrétienne ». ⁴⁵ Il lui arrive aussi de rappeler que les chrétiens de l'Église primitive ont gardé leur foi malgré les oppressions et les persécutions.

Après la campagne victorieuse de l'empereur sur le Danube, la route vers le sud-ouest de l'Empire lui est ouverte. Strasbourg est donc mise devant l'alternative de la capitulation ou de la résistance. La capitulation, dit Sturm au Conseil, entraînerait le rétablissement de la messe, le retour de l'évêque, l'obligation d'allégeance à l'empereur. Mais la résistance ruinerait la ville et n'empêcherait nullement la réintroduction des institutions de l'Église traditionnelle. La tension est dramatique entre Sturm d'une part et Bucer et les autres prédicateurs d'autre part. Ces derniers s'opposent à la capitulation et aux négociations de paix avec l'empereur. Ils exigent que le peuple entier, et pas seulement les échevins, donne son avis ; mais une alternative politique à la capitulation n'est pas envisageable : Sturm considère qu'on ne peut demander à toute une ville de subir le martyr, car tous les habitants ne sont pas des chrétiens. Le Conseil de la ville doit réfléchir à la meilleure, ou à la moins mauvaise solution pour la population. Il y a donc des négociations de paix. Sturm prend la route et, le 21 mars 1547, il prête allégeance à l'empereur par la genuflection rituelle.

Lors de la diète « cuirassée » d'Augsbourg de 1547-1548, où Sturm, comme souvent, représente les villes d'Empire, il exige une fois de plus la réunion d'un concile national libre et la suppression des abus. Il fait remarquer que, si les réformes ne sont pas mises en place, le peuple se révoltera derechef. Aux menaces du parti adverse il répond qu'un chrétien peut supporter l'oppression, mais que sa conscience lui interdit d'accepter que des injustices soient commises ⁴⁶. Le 5 juin 1548, Sturm et Hans von Odratzheim, l'autre représentant de la ville, écrivent aux Treize :

Qu'on se permette de s'opposer par la force à la majesté impériale, et on met en danger extrême non seulement les chrétiens pieux qui sont prêts à mourir pour la cause, mais aussi tous les autres qui ne sont pas du même avis, et à vues humaines, on les envoie à la mort certaine, et de toute manière on n'obtiendra pas

45. PC t. IV, p. 235, n° 208.

46. PC t. IV, p. 897, n° 743.

ce pourquoi on a commencé à se battre, c'est-à-dire le culte véritable; au contraire, les survivants devront constater que le culte sera restitué à l'encontre de la parole de Dieu, sauf si Dieu notre Seigneur voulait faire des miracles et sauver cette ville par un privilège tout particulier. Il faut bien se rendre compte, si on veut prendre ce chemin, que tous les bourgeois ne seront pas prêts à se mettre en danger et à tenir bon dans le malheur qui les frappera; ce n'est pas l'affaire de tout le monde de tout abandonner pour l'amour du Christ, comme nous pouvons le constater malheureusement dans d'autres villes maintenant. Ceux que Dieu a choisis [pour le martyre] forment une petite minorité⁴⁷.

Il y a encore à Strasbourg des discussions tendues à propos de l'Interim. Bucer insiste sur la liberté de l'Église. Pour lui, les serviteurs de l'Église n'ont pas été mis en place par le Conseil de la ville, mais par Dieu. Les prédicateurs protestent contre l'Interim comme des prophètes de l'Ancien Testament: ce serait là renier le Christ et introduire le diable dans la ville! Mais ils n'ont pas d'autre solution à proposer que la pénitence, la prière et l'acceptation de la souffrance. Sturm, lui aussi, a protesté contre l'Interim, mais il ne voit d'autre solution que de céder. Des négociations s'engagent avec l'évêque. Sturm s'oppose à la proposition de Bucer de consulter non seulement les échevins, mais aussi le peuple: un tel procédé ne correspond pas aux institutions strasbourgeoises⁴⁸. Le pouvoir est entre les mains d'un Conseil élu, qui doit consulter les échevins pour les décisions graves, mais qui ne saurait soumettre la décision au peuple entier. De l'avis de Sturm, Dieu peut parler à des responsables isolés, mais pas à l'ensemble de la population. Et seuls quelques individus seraient prêts à subir le martyre. Depuis l'Angleterre, Bucer écrira encore des lettres remplies d'amertume à Sturm, en lui reprochant d'avoir trahi l'Évangile au profit des riches bourgeois strasbourgeois.⁴⁹ Cependant Sturm a réussi, moyennant certaines concessions qui furent d'ailleurs annulées dix ans plus tard, à sauver Strasbourg et la foi évangélique.

Un bilan

La vie et le rayonnement de Sturm se situent au confluent de plusieurs courants. Il est soucieux de maintenir l'héritage médiéval des villes libres face

47. PC t. IV, p. 1019, n° 792.

48. PC t. IV, p. 1065-1068, n° 818; Th. BRADY, *Zwischen Gott und Mammon* (réf. n. 3), p. 270-271.

49. Lettre de Bucer à Jacques Sturm, 13 mai 1549, in: Jean ROTT, *Un recueil de correspondances strasbourgeoises du XVI^e siècle à la Bibliothèque de Copenhague*, BPH 1968, Paris, 1971, p. 809ss; lettre de Bucer à Catherine Zell du même jour: «O Mammon damné, que tant de personnes ont préféré si longtemps au Fils de Dieu», in: J. V. POLLET (éd.), *Martin Bucer. Études sur la Correspondance*, t. I, Paris, 1958, p. 256.

aux grandes puissances territoriales, mais doit constater, vers le milieu du XVI^e siècle, l'affaiblissement politique des villes, obligées de se restreindre à leur petit espace régional. Sturm est un humaniste attaché à la formation et au renouvellement des écoles qu'il veut ouvrir à l'apport de la Renaissance italienne. C'est aussi un esprit religieux, ouvert aux nouveaux courants. Il s'est laissé convaincre par le message de Luther, mais pour lui, la religion est surtout affaire de conscience personnelle. Les cérémonies et les rites lui importent assez peu. Les disputes théologiques à l'intérieur du camp protestant au sujet de la cène l'indisposent. Au niveau de la cité pourtant – et c'est son héritage médiéval – il promeut une politique autoritaire d'uniformité pour ce qui est de la pratique religieuse publique, et sera donc l'«architecte de la répression de l'anabaptisme» (Brady).

Nous avons vu comment, au niveau politique, Sturm a écarté toute solution théocratique. Il n'appartient pas aux pasteurs d'imposer une politique aux autorités civiles. Quand la ville de Strasbourg est confrontée au pouvoir triomphant de l'empereur, il faut négocier et non pas résister jusqu'au martyre.

Mais Sturm a œuvré au sein de la Ligue de Smalkalde pour affermir le protestantisme au sein de l'Empire, pacifiquement autant que cela était possible, et ne consentant qu'à contre cœur à des opérations offensives.

On trouve dans la vie de Sturm la distinction, voire la tension que Max Weber mettra en évidence, entre une éthique de conviction et une éthique de responsabilité. L'homme politique Sturm a dû pratiquer cette dernière pour sauver Strasbourg, mais à titre personnel il était jusqu'à la fin un homme de conviction.

RÉSUMÉ

Principal homme politique de Strasbourg pendant la première moitié du XVI^e siècle, Jacques Sturm était attaché à la Réformation, qu'il jugeait plus apte à éveiller la conscience du bien commun que la foi traditionnelle. Dans son action politique, il défendait à la fois les intérêts de sa ville et l'expansion du protestantisme dans le cadre de l'Empire romain germanique. Par des concessions faites à Charles Quint, il se heurta à l'opposition de Bucer, mais sauva le protestantisme à Strasbourg.

SUMMARY

A leading statesman in Strasbourg during the first half of the sixteenth century, Jacob Sturm joined the Reformation, considering it to be better suited than the traditional faith to rouse the conscience for the common good. In his political activity Sturm worked to defend the city's interests, while seeking at the same time to promote also the expansion of Protestantism within the German Holy Roman Empire. The concessions he made to Charles V may have earned him opposition from Bucer, but saved Strasbourg for the Protestant cause.

ZUSAMMENFASSUNG

Jakob Sturm war der wichtigste Staatsmann Straßburgs in der ersten Hälfte des 16. Jahrhunderts. Er war Anhänger der Reformation, weil er meinte, dass sie besser als der alte Glauben die Bürger zum Gemeinwohl ermutigte. Seine Politik verteidigte sowohl die Interessen der Stadt wie auch die Bewahrung und Ausbreitung des Protestantismus im Rahmen des Reiches. Seine Zugeständnisse an den Kaiser stießen auf den Widerstand Bucers, aber dadurch gelang es ihm, den Protestantismus in Straßburg zu retten.